

Les Services de Santé au Travail exercent une médecine préventive active qui consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs, notamment en proposant une aide à l'identification des risques professionnels, une surveillance médicale adaptée et un appui technique par une équipe pluridisciplinaire dynamique.

## PÔLE PRÉVENTION

Les IPRP\* réalisent des interventions d'ergonomie, de métrologie, et de prévention des risques en collaboration avec les Médecins du Travail et uniquement sur leur demande.

- Maintien dans l'emploi
- Aménagement d'une situation existante
- Conception
- Etude de poste
- Cardiofréquencemétrie
- Ambiance sonore, lumineuse, thermique
- Mesures physiques (vibrations)
- Prélèvements atmosphériques
- Conseil sur les risques chimiques (substitutions, FDS...)
- Ventilation
- Evaluation des risques
- Consultation du **Psychologue du travail**

\*Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

## INFIRMIÈRES en santé au travail

L'infirmière en santé au travail contribue à prévenir l'altération de la santé des salariés du fait de leur travail. L'infirmière participe à cette mission dans le cadre de son rôle propre défini par le code de santé publique, ou dans le cadre de protocoles établis par le médecin du travail (mission préventive individuelle et missions collectives en milieu de travail).

- Entretien infirmier
- Action en milieu de travail (études de poste, participation aux CHSCT...)
- Réalisation de fiches d'entreprises
- Maintien dans l'emploi
- Prévention sur les addictions
- Participation à la promotion de la santé au travail

## ASSISTANTE SOCIALE

Les rôles de l'assistante sociale sont d'informer le salarié sur ses droits, de l'accompagner, de le conseiller ou l'orienter dans :

- Les démarches en lien avec l'emploi et la santé (handicap, inaptitude, souffrance au travail, retraite,...)
- Les problématiques socio-professionnelles

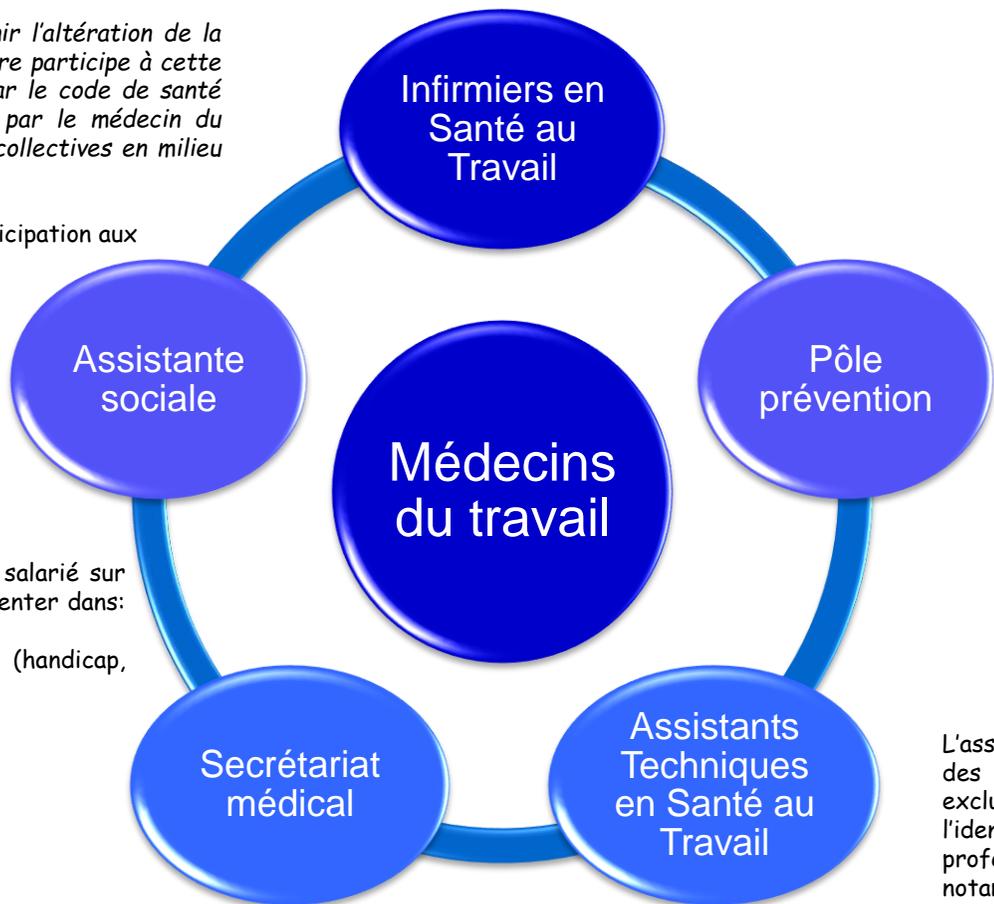
## MÉDECINS DU TRAVAIL

- **Les examens médicaux**
- **Action en Milieu du Travail**

Le médecin du travail doit passer le tiers de son temps dans les entreprises (article R4624-8 du code du travail) dans le but de prévenir les accidents du travail, les maladies professionnelles, protéger la santé des salariés, mais aussi pour l'élaboration de certains documents comme la fiche d'entreprise, le plan d'activité, le résultat d'étude...

## SECRÉTARIAT MÉDICAL

- - Accueil téléphonique,
- Accueil des salariés,
- Gestion du planning des médecins,
- Gestions des rdv
- Examens complémentaires
- Archivage et gestion des dossiers et autres documents,,,



## ASSISTANT TECHNIQUE EN SANTÉ AU TRAVAIL (ATST)

L'assistant technique en santé au travail effectue des actions en milieu de travail dans un but exclusif de prévention. Il participe à l'identification et l'évaluation des risques professionnels dans une démarche de prévention, notamment dans les entreprises de moins de vingt salariés.

- Participation à la promotion de la santé au travail
- Participation au repérage des risques professionnels
- Participation aux plans de prévention mis en œuvre par les médecins du travail, réunion d'information et/ou de sensibilisation en entreprise, en collaboration avec le médecin du travail et/ou l'équipe pluridisciplinaire

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES



Selon les articles D.4622-14 et D.4622-22 du Code du travail, l'employeur a la responsabilité et l'obligation d'adhérer à un service de santé au travail et d'en supporter le coût..

La cotisation couvre l'ensemble des prestations de service tel que les examens médicaux, les différentes interventions des IPRP, les actions en milieu du travail.

### AISMT36 CHATEAUROUX

17 Rue Oscar Niemeyer  
36000 CHATEAUROUX  
Tel : 02-54-29-42-10  
Fax : 02-54-08-08-64

### AISMT36 ARGENTON

67, Rue Auclerc Descottes  
36 200 ARGENTON / CREUSE  
Tel : 02-54-24-33-25  
Fax: 02-54-24-34-00

### AISMT36 LA CHATRE

15, Rue Alapetite  
36 400 LA CHATRE  
Tel : 02-54-48-08-13  
Fax: 02-54-48-08-08

### AISMT36 LE BLANC

1, rue des Bons Saints  
36 300 LE BLANC  
Tel : 02-54-37-23-50  
Fax: 02-54-37-63-70

### AISMT36 ISSOUDUN

zone artisanales des coinchettes  
36 100 ISSOUDUN  
Tel : 02-54-21-20-35  
Fax : 02-54-21-27-86

### AISMT36 BUZANCAIS

Maison de santé Pluriprofessionnelle  
2, rue Hubert Philippeau (rue du Landais)  
36 500 BUZANCAIS  
Tel : 02-54-84-26-50

Membre de



Mise à jour 2022

# LA SANTE AU TRAVAIL



« Une équipe pluridisciplinaire  
à votre service »



Association Interprofessionnelle pour la Santé  
en Milieu du Travail 36  
Zone des Chevaliers  
17 Rue Oscar Niemeyer BP 169  
36003 CHATEAUROUX  
Tél.: 02.54.29.42.10 - Fax : 02.54.08.08.64  
<http://www.aismt36.com>  
[service-sante-travail@aismt36.fr](mailto:service-sante-travail@aismt36.fr)